

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 MAI 2016

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Pierre Etienne CONTESSE, Camille SIMAR, René SCHEIDER, Olivier DEFAULT, Jean-Paul VIVIEN, Mesdames Magalie SCHOLLAERT, Dominique JAVOUREZ, Martine BRICOUT.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Evelyne MURGER, Céline VUAGNOUX (pouvoir à Magalie SCHOLLAERT).

SECRETAIRE : Monsieur Camille SIMAR.

Préalablement au début de séance, le Maire demande aux élus présents si le compte-rendu du précédent conseil municipal appelle des remarques ou oppositions de leur part. A défaut, le compte-rendu du 29 Avril 2016, est adopté à l'unanimité.

I° - FORET COMMUNALE

René SCHEIDER informe qu'une vente de bois sur pied aura lieu par adjudication, par les services de l'Office National des Forêts le 8 juin prochain, à Chalon-sur-Saône, et qu'il y a lieu de se prononcer sur la fixation éventuelle d'un prix de retrait. Cette vente concerne la parcelle 20 « Grand Bois de Ligny », comprenant l'exploitation de 34 arbres (6 chênes, 26 frênes, 2 merisiers) sur une surface de 5.35 hectares, représentant environ 54 m3.

Considérant la qualité moyenne des arbres ci-dessus, René SCHEIDER propose de laisser le soin à l'ONF de fixer le prix de retrait.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de laisser le soin à l'Office National des Forêts, de fixer le prix de retrait concernant la vente de la parcelle 20 « Grand Bas de Ligny ».

II° - RECOURS ENVERS LA SAUR SUITE A LA REALISATION DE TRAVAUX SUR UNE VOIE COMMUNALE

Travaux rue du Bas de la Forge :

Le Maire, informe que la SAUR est intervenue sur la voirie communale au 5 Rue du Bas de la Forge, pour réaliser des travaux d'installation et de branchement au réseau d'eau potable de la maison en construction.

Préalablement à ceux-ci, une DICT et une demande d'arrêt de circulation ont été adressées par la SAUR à la Mairie. L'arrêt de circulation a été établi le 14 Mai 2016 en précisant que les travaux étaient à réaliser obligatoirement par fonçage. Celui-ci a été transmis par mail le jour même à la SAUR, accompagné de l'arrêt permanent du 23 Décembre 2000 prévoyant que les entreprises intervenant sur la commune pour effectuer des travaux de raccordement aux divers réseaux, devront impérativement le faire par fonçage afin de préserver l'état de la voirie communale.

Lors de son intervention du 19 Mai, la SAUR a réalisé une tranchée sur la route, ne respectant pas dès lors les dispositions ci-dessus.

Le Maire ayant constaté ces faits et, après avoir interpellé l'agent présent sur les lieux pour la réalisation de ces travaux, a demandé la remise en état de la voirie. Un raboutage a donc été effectué 5 mètres avant et après la tranchée.

Toutefois, eu égard au non-respect des dispositions prises dans les arrêtés sus-nommés et au titre du préjudice subi, le Maire a sollicité de la part de la SAUR la gratuité du raccordement au réseau d'eau potable du pôle scolaire, ainsi que le remboursement de la facture d'eau ensuite d'une fuite constatée au 13 Rue Bossuet, en 2015. Un courrier recommandé avec avis de réception, sera adressé à la SAUR, pour confirmer ces demandes.

Chemin « en Fragnet » :

Le Maire informe que le chemin « En Fragnet », appartenant à la Commune, a été dégradé pour partie, lors du débardage de bois effectué par l'Entreprise EDE en fin d'année 2014. Cette parcelle de bois appartenant à un particulier, est située sur la Commune de Losne.

Les passages successifs des engins, sur un sol humide, ont occasionné une forte détérioration du celui-ci, avec la présence de trous et ornières rendant ce chemin impraticable aux véhicules légers.

Une déclaration de sinistre a été faite auprès de Groupama. Une rencontre à l'amiable a eu lieu sur le site, avec le représentant de l'entreprise EDE, le Président de l'Association Foncière et le Maire de Franxault.

Il a été demandé à l'Entreprise de réaliser les travaux de remise en état au plus tard pour le 30 Juin 2015. Il s'avère toutefois, que les travaux prescrits, ont été réalisés que sur une partie du chemin dégradé. L'assurance de l'adversaire ne prend pas en charge ce genre de dommages.

Le Maire propose soit, de procéder à la remise en état de ce chemin à la charge de la Commune, soit d'intenter une action en justice, afin d'obtenir réparation du préjudice subi. Dans ce cas, il sera demandé à Groupama les coordonnées de l'Avocat, qui pourrait défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire. Il sera alors demandé à celui-ci le coût de ses honoraires pour représenter la Collectivité devant le Tribunal.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise le Maire, après avoir demandé à Groupama les coordonnées d'un Avocat, pouvant défendre les intérêts de la Collectivité dans cette affaire et, après avoir sollicité auprès de celui-ci un devis concernant le coût de ses honoraires, à ester une action en justice au nom de la Commune de Franxault, à l'encontre de l'Entreprise EDE.

Sinistre « Route de Pagny » :

Lors d'un sinistre incendie d'un camping-car, route de Pagny, en date du 26 Mars dernier, des produits provenant de celui-ci ont fondu et ont endommagé l'enrobé de la route.

Une déclaration auprès de l'assurance a été effectuée, laquelle demande un devis chiffré des réparations, ainsi que la copie de la déclaration d'assurance qui a été faite par le propriétaire du véhicule. Un courrier à ce dernier, en ce sens, lui a été adressé dernièrement.

Travaux rue de l'Aigle de Meaux :

Le Conseil Départemental a procédé dernièrement à des travaux de rénovation de la chaussée, rue de l'Aigle de Meaux. Toutefois, il s'avère que ceux-ci n'ont pas été réalisés sur la totalité de la longueur concernée. Le Maire a avisé le Conseil Départemental de ce constat.

Vérification des hydrants et points d'eau :

Camille SIMAR informe qu'ensuite de la vérification des hydrants et points d'eau sur la Commune, le SDIS a envoyé son rapport. Au vu de celui-ci, il s'avère que cinq d'entre eux n'ont pu être ouverts pour vérification. Camille SIMAR doit rencontrer Hervé GAUTHIER Lieutenant du Centre de Secours, le Dimanche 29 Mai, afin de vérifier à nouveau ceux-ci.

A cet effet, Dominique JAVOUREZ tient à remercier la Commune, pour la communication qui a été transmise, préalablement à cette vérification, permettant ainsi à chacun des administrés de prendre ses dispositions.

III°- DEPLACEMENT PANNEAU « ENTREE DU VILLAGE »

Le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, il avait été émis le souhait de déplacer le panneau d'entrée du village, rue Bossuet, en venant de Montagny les Seurre, sur la RD 110. Ce choix avait été motivé par la sécurité au niveau du franchissement du croisement avec priorité à droite à une vitesse moins élevée et d'autre part, par rapport aux futures constructions qui seront édifiées sur les terrains à bâtir (dont un est déjà vendu), avant le croisement.

S'agissant d'une route Départementale, le Maire a pris les attaches du Conseil Départemental pour connaître la démarche à effectuer, afin d'avoir l'autorisation de déplacer ce panneau. Le Conseil Départemental nous a informés, qu'il n'avait qu'un avis consultatif à donner, la décision était prise suivant un arrêté du Maire, tout en respectant pour le nouvel emplacement une distance de moins de 30 mètres des premières habitations. Celui-ci a été mis en place lors de la journée de nettoyage du 14 Mai 2016.

Le Maire, propose au Conseil Municipal de prendre conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un arrêté, pour autoriser le déplacement du panneau d'entrée en agglomération, en venant de la Route de Montagny, sur la RD 110, à moins de 30 mètres des premières habitations.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par une abstention et huit voix pour, d'autoriser le Maire, à prendre un arrêté, pour déplacer le panneau d'entrée en agglomération, en venant de la Route de Montagny, sur la RD 110, à moins de 30 mètres des premières habitations.

IV°- JOURNEE DE POINT A TEMPS

Le Maire rappelle que chaque année, la Communauté de Communes organise un groupement de commandes pour les travaux de point à temps sur l'ensemble du territoire. L'entreprise NOIROT a été retenue pour l'année 2016, le coût par jour étant de 2.164,00 € hors taxes.

Le Maire précise que pour la Commune de Franxault, une journée de point à temps a été commandée. Il fait le point sur les routes à inscrire à cette commande, à savoir : Route de Pagny, Route de Tichey (Bois Peu), Rue Masson, Rue des Goilles, Rue du Pasquier de la Rivière.

V°- AVENANT A CONVENTION POUR LA PROROGATION DE LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

Dans le cadre de la mutualisation des services, il est prévu par la Communauté de Communes de créer un service commun pour les agents techniques mis à disposition. Toutefois, la création d'un tel service est assortie à la création d'un budget annexe. Cette initiative ne pouvant se faire qu'au début de l'année civile, pour respecter le principe d'annualité budgétaire.

Aussi, la Communauté de Communes propose à chaque commune, qui bénéficie actuellement des services d'un agent technique intercommunal, de signer un avenant à la convention, pour prorogation de la mise à disposition actuelle de six mois, de l'agent technique intercommunal.

Au vu de ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer avec la Communauté de Communes, l'avenant de prorogation de mise à disposition de l'agent technique intercommunal, pour une période de six mois, allant du 1^{er} Juillet au 31 Décembre 2016.

Le Maire informe que ce service commun, permettrait de bénéficier de la mise à disposition de deux personnes qui travailleraient en binôme, avec éventuellement la mise à disposition du matériel de la Communauté de Communes. Le Maire précise que lors du dernier conseil communautaire, les délégués ont évoqué le souhait de demander également le coût pour la réalisation des travaux divers sur leur commune, à des entreprises privées. Des devis seront sollicités afin de les présenter au prochain conseil communautaire.

VI ° MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS ET DE LA France AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024
--

L'Association des Maires de France a adressé, une demande auprès des communes du territoire, afin de soutenir la Ville de Paris, dans sa candidature à l'organisation pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Cette candidature, si elle est retenue par le CIO en 2017, aura un impact sur l'ensemble du territoire, à travers les lieux d'épreuves sportives, les centres d'entraînement, le développement de la pratique sportive, etc....

Le Maire propose au Conseil Municipal, d'apporter le soutien de la Commune, à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par une abstention et huit voix pour, autorise le Maire, à prendre une motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris, à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024, et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

VII°- ORGANISATION DU 14 JUILLET

Dans le cadre de l'organisation du repas offert aux habitants le 13 Juillet au soir, Magalie SCHOLLAERT, après s'être réunie avec les membres de la commission « Fêtes et Cérémonies », soumet des propositions de menus.

Le menu choisi est le suivant : sangria blanche et ses amuse-gueules, salade franc-comtoise, jambon à la broche sauce madère accompagné d'un flan de courgettes et de pommes dauphines, fromage ou fromage blanc, tarte aux pommes et sa boule de vanille.

Pour les enfants : jambon à la broche, chips et glace.

Les boissons et le crémant, seront achetés auprès de la Cave de Bourgogne.

La soirée se terminera par une soirée dansante, animée par un disc-jockey.

Lors du prochain conseil municipal, l'horaire pour la mise en place de la salle des fêtes sera déterminé avec l'ensemble des élus.

VII ° QUESTIONS DIVERSES

Nouvelles activités périscolaires :

Dans le cadre de la nouvelle organisation des NAP à la rentrée scolaire 2016/2017 (vote par le Conseil d'Ecole pour la mise en place des NAP chaque soir, pendant 45 mn tant pour l'école maternelle que pour les deux écoles primaires), il devient dès lors impossible pour la Communauté de Communes, par rapport à leurs intervenants, d'organiser les activités périscolaires pour 45 mn.

Aussi, il appartient au Sivos de l'Auxon en collaboration avec les communes du RPI, les parents d'élèves et l'équipe enseignante, d'organiser ces activités.

Pierre-Etienne CONTESSE et Magalie SCHOLLAERT ont pris contact avec le Maire de Trouhans, qui procède de la même façon, afin de connaître la procédure à suivre et le coût de ce service, qui pour le moment est gratuit, pour les familles.

Compte-tenu qu'au niveau du transport scolaire, le Conseil Départemental nous avisera de la compagnie de transport et des horaires de ramassage scolaire que début juillet, Magalie SCHOLLAERT propose dans un premier temps, de distribuer aux familles un bulletin de pré-inscription à retourner avant le 15 Juin à la Mairie.

En parallèle, des devis sont demandés auprès d'intervenants pour connaître les coûts éventuels à l'année pour proposer des activités éducatives aux enfants (langue vivante, couture, etc...). Une réunion aura lieu avec le Président du Sivos, afin d'établir réellement le coût du financement des NAP, y compris le personnel.

Sicco :

Jean-Paul VIVIEN fait le compte rendu de la réunion de la CLE qui s'est déroulée le 9 Mai dernier. Il précise en outre qu'en ce qui concerne le démarchage pour les compteurs Linky, il y a lieu d'être méfiants vis-à-vis de contacts téléphoniques émanant de personnes se présentant pour le compte d'ERDF. Les informations concernant ces nouveaux compteurs, ne se feront uniquement par courrier auprès des administrés.

Les bornes de recharges électriques pour les voitures restent à un coût onéreux et pour l'instant, ne bénéficient pas de subvention.

Après information auprès du Sicco, Jean-Paul VIVIEN informe qu'il y a lieu de déposer plainte auprès de la gendarmerie, pour les luminaires qui ont été dégradés, Rue des Goilles.

Pierre-Etienne CONTESSE informe que nous avons reçu « pour avis » le dossier du Sicco, relatif aux travaux de renforcement pour le poste « Bossuet » et le changement de câble Route de Pagny. Au vu des plans transmis, rien ne s'oppose à ces travaux. Ceux-ci sont subventionnés à hauteur de 3.333,60 € par le Conseil Départemental, le solde étant pris en charge par le Sicco.

Société de chasse « Le Rallye » :

L'assemblée générale des chasseurs, s'est tenue le 26 Mai à la Salle des Fêtes. Le nouveau bureau élu, est composé de : Mr MODOT Georges (Président), Mr SALIGNON Bernard (Vice-Président), Mme ROMUALDO Mélanie (secrétaire), Mme BEUDET Jennifer (secrétaire adjointe), Mr BUGADA Pascal (Trésorier), Mr SIROD Fabrice (vice-Trésorier), Mrs MURGER Georges, BOITET Bastien, BRETON Benjamin.

Les comptes de l'année 2015 ont été votés, la société de chasse bénéficie d'un fonds de roulement de 3800.00 €. Un plan de chasse et un règlement seront établis et déposés à la Mairie.

Le méchoui initialement prévu le Samedi 18 Juin est annulé, un repas sera organisé en septembre ou octobre, suivant les disponibilités de la salle des fêtes.

René SCHEIDER rappelle qu'il y aura lieu de rester très vigilants, sur le respect des distances de tir par rapport aux habitations (plus de 150 mètres obligatoire).

Demande de Raphaël DUGOIS :

Un courrier a été adressé par Mr Raphaël DUGOIS, afférent à la cérémonie de son mariage le 25 Juin prochain et notamment, au vin d'honneur qui suivra dans le parc Aubry, où 350 personnes environ sont invitées.

Par mesure de sécurité et notamment pour les enfants, il demande à la Commune, de prendre un arrêté, pour fermer la circulation temporairement de la rue du bas de la Forge et de la Rue Bossuet, de 15 h 00 à 21 h 00, et mettre en place la déviation par les rues Lambert, Goilles et Masson.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité, le Maire, à prendre un arrêté pour fermer la circulation des rues du Bas de la Forge et de la Rue Bossuet le 25 Juin de 15 h 00 à 21 h 00, et d'organiser la déviation de celles-ci par les rues Lambert, des goilles et Masson.

Circulation sur le territoire de la Commune :

René SCHEIDER demande qu'un courrier soit adressé à l'Entreprise REYBIER à Poligny, transporteur de paille, afin de lui rappeler que la rue de la gare est interdite aux transports de + de 6 tonnes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23 heures 15.